

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 28 novembre 2018

COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSAIRE

Soutien de l'État au régime de solidarité de la Polynésie française





Dans le prolongement de la convention qu'ont signé le Premier Ministre et le Président de la Polynésie française, relative au soutien de l'État au régime de solidarité territorial, le second versement de 716 millions de F CFP (soit 6 M€) a été effectué à l'issue du comité de pilotage du 6 novembre 2018.

Au total, depuis 2015, le soutien de l'État s'élève à plus de 5,7 milliards de F CFP (soit 48 millions d'euros).

Par cet appui financier, l'État soutient les efforts du Pays dans la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale généralisée, dans la perspective d'un retour à l'équilibre des comptes sociaux.

Au-delà de cette ambition, cette aide de l'État permet d'accompagner le Pays dans sa volonté de réforme ; une délégation interministérielle d'inspecteurs généraux est actuellement sur le *fenua* pour conduire une mission d'appui et de conseil auprès de la collectivité.